

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE**

Séance du 16 décembre 2020

Délibération n° 102 /2020

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Présents
51	46
Votants : 47	

L'an deux mille vingt, le seize décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Sports de BOUGLON, sous la présidence de M. GIRARDI Raymond, Président.

DATE DE LA CONVOCATION
09/12/2020

PRESENTS : ARMELLINI Audrey, ARZENTON Bernard, BALAGUER José, BARAT Alain, BEZOS Jean-Marie, BEZOS Jérémie, BOYANCE Jean-Louis, CASTILLO Julie, CHOPIS Josiane, COLMAGRO Chrystel, DA COSTA-FREITAS Valérie, DARROUMAN Michel, DE BRITO Audrey, DEJOIE-RUAULT Philippe, DOUCET Pascal, DUCASSE Laurent, DUPUY Aymeric, FROMENT Françoise (suppléante PONS Jean-Marie), GALICHON Bruno, GARBAY Bruno, GIRARD Jocelyne, GIRARDI Raymond, GLORYS Jean-Paul, GOUYOU Jean-Marie, LAFARGUE Patrick, LAJUS Christophe, LAMOUREUX Denis, LASSUS Marjorie, LE JALLE Didier, MARQUET Gilbert, MASSIAS Bernard, MERLIN-CHABOT Christine, MOLINIE-PONTHOREAU Laëtitia, MONTIGNY-CAPES Carole, MORONI Francis (suppléant BERNADET Nicole), MOURILLON-LEGLISE Sylvie, PATAACCONI Florian, PIAZZON Christiane, PICHON Gabriel, POLETTI Monique, PONTHOREAU Michel, PROCEDES Lionel, RIVETTA-BOURRAS Françoise, ROBLIN Bertrand, ROMAN Dominique, THOLLON POMMEROL François,

EXCUSES : ADAM Jean-Pierre, BOUSSUGE Sylvie (pouvoir donné à DUPUY Aymeric), CARLES Marie-Françoise, GRANGE Pierre, TAVERNIER Bernard

SECRETAIRE DE SEANCE : PONTHOREAU Michel

Fonds de concours – Attribution

Par délibération n° 2014/012 du 25 février 2014, le conseil communautaire décidait la mise en place d'un régime de fonds de concours destiné à soutenir les investissements des communes membres.

M. le Président indique que huit nouveaux dossiers ont été déposés.

Le bureau communautaire lors de sa réunion du 9 juin 2020 a proposé l'attribution des fonds de concours suivants :

N°	Commune	Objet	Montant HT	Taux	Proposition
43	POUSSIGNAC	Aménagement garderie et déplacement mairie	180 000 €	10 %	18 000 €
44	SAUMEJAN	Restructuration village vacances	1 247 763 €	10 %	50 000 €
45	LA REUNION	Aménagement du bourg	380 000 €	10 %	38 000 €
46	VILLEFRANCHE DU QUEYRAN	Extension et rénovation de l'école	183 500 €	10 %	18 350 €
47	GUERIN	Travaux de réhabilitation de la salle des fêtes	89 520 €	10 %	8 952 €
48	BOUGLON	Chauffage et isolation de bâtiments communaux	107 273 €	10 %	10 727 €
49	LABASTIDE CASTEL AMOUROUX	Réhabilitation de l'église	130 200 €	10 %	13 020 €
50	STE MARTHE	Travaux bâtiments communaux	413 227 €	10 %	41 322 €

Les maires et délégués communautaires des communes concernées ne participent pas au vote

Dossier n° 43 - M. PATTACONI Florian ne participe pas au vote - Votants : 46 - **le conseil communautaire par 46 voix pour, APPROUVE** l'attribution d'un fonds de concours pour le **dossier n° 43** conformément au tableau ci-dessus.

Dossier n° 44 - Mme RIVETTA - BOURRAS Françoise ne participe pas au vote - Votants : 46 - **le conseil communautaire par 46 voix pour, APPROUVE** l'attribution d'un fonds de concours pour le **dossier n° 44** conformément au tableau ci-dessus.

Dossier n° 45 - Mme POLETTO Monique et M. GALICHON Bruno ne participent pas au vote - Votants : 45 - **le conseil communautaire par 45 voix pour, APPROUVE** l'attribution d'un fonds de concours pour le **dossier n° 45** conformément au tableau ci-dessus.

Dossier n° 46 - Mme PIAZZON Christiane et M. GOUYOU Jean Maire ne participent pas au vote - Votants : 45 - **le conseil communautaire par 45 voix pour, APPROUVE** l'attribution d'un fonds de concours pour le **dossier n° 46** conformément au tableau ci-dessus.

Dossier n° 47 - Mme LASSUS Marjorie ne participe pas au vote - Votants : 46 - **le conseil communautaire par 46 voix pour, APPROUVE** l'attribution d'un fonds de concours pour le **dossier n° 47** conformément au tableau ci-dessus.

Dossier n° 48 - Messieurs BALAGUER José et DEJOIE - RUAULT Philippe ne participent pas au vote - Votants : 45 - **le conseil communautaire par 45 voix pour, APPROUVE** l'attribution d'un fonds de concours pour le **dossier n° 48** conformément au tableau ci-dessus.

Dossier n° 49 - Mme BERNADET Nicole ne participe pas au vote - Votants : 46 - **le conseil communautaire par 46 voix pour, APPROUVE** l'attribution d'un fonds de concours pour le **dossier n° 49** conformément au tableau ci-dessus.

Dossier n° 50 - Messieurs MASSIAS Bernard et LAMOUREUX Denis ne participent pas au vote - Votants : 45 - **le conseil communautaire par 45 voix pour, APPROUVE** l'attribution d'un fonds de concours pour le **dossier n° 50** conformément au tableau ci-dessus.

Pour tous les dossiers ci-dessus, conformément au vote exprimé pour chaque dossier (43, 44, 45, 46, 47, 48, 49 et 50) le conseil communautaire,

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la présente délibération,

PRÉCISE que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A GREZET-CAVAGNAN, le 28 décembre 2020



Le Président,
Raymond GIRARDI